

7. ATTESTATION DE PROPRIETE

La société Carrières Lagadec dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains.

Le tableau suivant récapitule les propriétaires des parcelles concernées par le projet.

Les justificatifs fonciers correspondants sont joints en pages suivantes.

Commune	Section	Numéro	Superficie totale (m ²)	Superficie autorisée (m ²)	Propriétaire	Justificatif foncier
Plounevez Lochrist	B	452	4 950	4 950	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété
		453	13 620	13 620	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété
		454	8 331	8 331	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété
		455	2 800	2 800	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété
		477	8 260	8 260	Société Simon et cie	Relevé de propriété
		478	12 962	12 962	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété
		1469	5 000	5 000	Société Simon et cie	Relevé de propriété
		1470	9 278	9 278	SA Entreprise Simon	Relevé de propriété

Les matrices cadastrales mentionnent l'entreprise « Société Simon et Cie » comme propriétaire des terrains. Cette société a été absorbée / fusionnée par l'entreprises Carrières Lagadec, comme démontré par les documents joints en fin de chapitre et l'extrait suivant du Kbis joint au chapitre 5 :

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION	
- Mention n° 5058 du 18/06/2018	Fusion - L236-1 à compter du 22/05/2018 :
	Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
	ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, Société anonyme (SA), Kerogues - Le Folgoët 29260 LESNEVEN (RCS BREST (2901) 637 020 280)

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00038				
Propriétaire			KEROGUES		29260 LE FOLGOET		PBCL2N		SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
92	B	452		KERNEVEZ VIAN AR RADENOC	D143			1206A			L	02	49 50	12,34	C GC TS	TA TA TA		2,47 2,47 12,34	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00038				
Propriétaire			KEROGUES		29260 LE FOLGOET		PBCL2N		SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
95	B	453		KERNEVEZ VIAN GOAREM CREIS	D151			1206A			L	01	1 36 20	67,92	C GC TS	TA TA TA		13,58 13,58 67,92	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00038				
Propriétaire			KEROGUES		29260 LE FOLGOET		PBCL2N		SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
96	B	454		KERNEVEZ VIAN GOAREM AR PO	D150			1206A			L	02	83 31	20,76	C GC TS	TA TA TA		4,15 4,15 20,76	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00038				
Propriétaire			KEROGUES		29260 LE FOLGOET		PBCL2N		SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
98	B	455		KERNEVEZ VIAN PARC AR POUL	D154			1206A			L	01	28 00	13,97	C GC TS	TA TA TA		2,79 2,79 13,97	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00023				
Propriétaire			19 RUE NOTRE DAME		29260 LESNEVEN		PBCKZD		SOCIÉTÉ SIMON ET CIE													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
91	B	477		KERNEVEZ AR VILLA	D106			1206A			L	02	92 60	20,58	C GC TS	TA TA TA		4,12 4,12 20,58	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ		2020	DEP DIR		29 0	COM		206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST		TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		-00038				
Propriétaire			KEROGUES		29260 LE FOLGOET		PBCL2N		SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS													
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION							LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUP	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
92	B	478		KERNEVEZ VIAN AR VILA	D145			1206A			L	02	1 29 62	32,31	C GC TS	TA TA TA		6,46 6,46 32,31	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2020	DEP DIR	29 0	COM	206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST	TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00023												
Propriétaire 19 RUE NOTRE DAME 29260 LESNEVEN PBCKZD SOCIÉTÉ SIMON ET CIE																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION					LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
91	B	1469		KERNEVEZ VIAN PARC COZ	D156	0451		1206A			T	03	50 00	58,16	C GC TS	TA TA TA		11,63 11,63 58,16	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ	2020	DEP DIR	29 0	COM	206 PLOUNEVEZ-LOCHRIST	TRES	030	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	+00035												
Propriétaire KEROGUES 29260 LE FOLGOET PBCL2N SA ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION					LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
95	B	1470		KERNEVEZ VIAN PARC COZ	D156	0451		1206A			T	03	92 75	107,92	C GC TS	TA TA TA		21,58 21,58 107,92	20 20 100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Fig. 36 : Relevés de propriété

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « B »

Annonce n° 647

29 - Finistère

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Modifications et mutations diverses

635 820 293 RCS Brest.

CARRIÈRES LAGADEC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 547000 EUR.

Commentaires : Modification survenue sur le capital et Fusion - L236-1 à compter du 22/05/2018 : Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, Société anonyme (SA), Keroues - Le Folgoët 29260 LESNEVEN (RCS BREST (2901) 637 020 280).

1/1

Le Directeur de l'information légale et administrative : Bertrand MUNCH

Fig. 37 : Extrait du BODACC relatif à la fusion de Entreprise Simon et Carrières Lagadec

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE QUATORZE JANVIER

Maître Pauline GESTIN, Notaire soussigné, membre de la Société "SCP GESTIN-LE GALL-NICOLAS et Associés, Notaires", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à BREST 1 rue Yves Collet.

A reçu le présent acte authentique sur support électronique contenant **DEPOT DE PIÈCES DANS LE CADRE D'UNE FUSION-ABSORPTION DE SOCIÉTÉS ET CONSTATATION D'APPORTS IMMOBILIERS**, à la requête des personnes ci-après identifiées.

REQUERANTS

1^o/ La société dénommée **CARRIÈRES LAGADEC**, société par actions simplifiée, au capital de 500 000,00 EUR, dont le siège social est à PLOUEDERN (29800), 38 rue du Stiff, identifiée sous le numéro SIREN 635 820 293 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BREST.

La ou les personnes identifiées ci-dessus étant dénommées dans le corps du présent acte "La société ABSORBANTE".

2^o/ La société dénommée **ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS**, société anonyme, au capital de 179 200,00 EUR, dont le siège social est à LESNEVEN (29260), Kerogues Le Folgoët, identifiée sous le numéro SIREN 637 020 280 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BREST.

La ou les personnes identifiées ci-dessus étant dénommées dans le corps du présent acte "La société ABSORBÉE".

DOMICILE

Pour l'exécution du présent acte et de ses suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fig. 38 : Attestation notariée relative à la fusion-absorption de Entreprise Simon par Carrières Lagadec

PRESENCE ou REPRESENTATION

La société dénommée CARRIÈRES LAGADEC, société ABSORBANTE, est représentée par Monsieur Louis-Paul LAGADEC, demeurant à :

Monsieur LAGADEC agissant en qualité de président non associé de ladite société, non révoqué à ce jour,

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un procès-verbal de décision de l'associé unique en date du 22 mai 2018 dont un original sera déposé aux termes du présent acte au rang des minutes du Notaire soussigné (**ANNEXE 4**).

Etant ici précisé que le procès-verbal de délibération de ladite décision a été enregistré au service des impôts des entreprises de BREST 1, le 07 juin 2018 dossier 2018 22991, référence 2018 A 01791.

La société dénommée ENTREPRISE SIMON – TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS, société ABSORBEE, est représentée par Madame Gaëlle LE DÙ, notaire-assistant, domiciliée professionnellement à BREST (29200), 1 rue Yves Collet,

En vertu des pouvoirs que lui a conférés Monsieur Louis-Paul LAGADEC suivant procuration sous seing privé demeurée ci-annexée.

ANNEXE 1

Monsieur Louis-Paul LAGADEC, demeurant :
, agissant en qualité de président non associé de ladite société, non révoqué à ce jour,

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'un procès-verbal de décision de l'associé unique en date du 22 mai 2018 dont un original sera déposé aux termes du présent acte au rang des minutes du Notaire soussigné (**ANNEXE 5**).

Sont demeurés ci-joints et annexés après mention :

Un extrait K-bis de la société ABSORBANTE délivré le 20 décembre 2019 par le greffe du Tribunal de commerce de BREST,

ANNEXE 2

Un extrait K-bis de la société ABSORBEE, délivré le 20 décembre 2019 par le greffe du Tribunal de commerce de BREST,

ANNEXE 3

L'original du procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBANTE en date du 22 mai 2018.

ANNEXE 4

L'original du procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBEE en date du 22 mai 2018.

ANNEXE 5

Les requérants, es-qualités préalablement au dépôt de pièces faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

- Le Président de la société ABSORBANTE a, conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, arrêté un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société ABSORBEE par la société ABSORBANTE.

Cette opération s'est inscrite dans une démarche :

- Tant de rationalisation des charges en offrant la faculté de diminuer les coûts de fonctionnement supportés par deux entités distinctes, et ainsi profiter d'une meilleure rentabilité,
- Que de simplification des structures du groupe de sociétés auquel appartiennent la société ABSORBEE et la société ABSORBANTE.

La société ABSORBANTE et la société ABSORBEE ayant la même activité relative à l'exploitation de carrières et un même associé unique, la société dénommée PEN ALLEN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.200.000,00 euros ayant son siège social 38 rue du Stiff, 29800 PLOUDERN, immatriculée au RCS de BREST et identifiée au SIREN sous le numéro 318 007 994.

- Un traité de fusion entre les deux sociétés a été établi et signé le 29 mars 2018. Ce traité contient les mentions réglementaires prévues susvisées, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés intéressées utilisées pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société ABSORBEE, le rapport d'échange des droits sociaux.

- Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 22 mai 2018, la société ABSORBEE a approuvé le projet de fusion-absorption.

L'original du procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBEE en date du 22 mai 2018 est demeuré joint et annexé aux présentes après mention (ANNEXE 5).

- Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 22 mai 2018, la société ABSORBANTE a :

- approuvé le projet de fusion prévoyant l'absorption de la société ABSORBEE par la société ABSORBANTE, et ainsi approuvé les apports, leurs évaluation et rémunération,

- constaté la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution simultanée sans liquidation de la société ABSORBEE.

L'original du procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBANTE en date du 22 mai 2018 est demeuré joint et annexé aux présentes après mention (ANNEXE 4).

CECI EXPOSE, il est passé au dépôt de pièces de la manière suivante :

Les requérants ont déposé au notaire soussigné et l'ont requis de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions quand et à qui il appartiendra, et de procéder à la publicité foncière en vertu de l'article 710-1 du code civil :

1°) L'original du procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBANTE en date du 22 mai 2018 (ANNEXE 4), enregistré au service des impôts des entreprises de BREST 1, le 07 juin 2018 dossier 2018 22991, référence 2018 A 01791, aux termes duquel il a été :

- approuvé le projet de fusion prévoyant l'absorption de la société ABSORBEE par la société ABSORBANTE,

- et constaté la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution simultanée sans liquidation de la société ABSORBEE.

2°) L'original d'un procès-verbal de décision de l'associé unique de la société ABSORBEE en date du 22 mai 2018 (ANNEXE 5),

3°) L'original du traité de fusion et ses pièces annexes en date du 29 mars 2018.
ANNEXE 6

Lesquelles pièces sont demeurées jointes et annexées à la minute après avoir été certifiées *ne varietur* par les requérants et revêtues d'une mention d'annexe par le Notaire soussigné.

CONSTATATION D'APPORTS IMMOBILIERS

Par suite de la fusion absorption ci-dessus exposée,

Les requérants constatent que les biens et droits immobiliers ci-dessous désignés appartenant à la société ABSORBEE sont devenus la propriété entière et sans réserve de la société ABSORBANTE, et ce à compter de la réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, pour se conformer aux prescriptions du décret du 4 janvier 1955, ils requièrent le notaire soussigné d'établir la désignation et les origines de propriété desdits biens et droits immobiliers et d'en faire la publication aux services de la publicité foncière de BREST 2 et BREST 3.

DESIGNATION

ARTICLE 1

Commune de :

Diverses parcelles situées

Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
			0	23	30
			0	49	20
			0	53	40
			0	49	00
TOTAL			1	74	90

Le Notaire rédacteur a établi la désignation qui précède, tant d'après les anciens titres de propriété que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation.

PLAN

Une copie du plan cadastral est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

ANNEXE 7

ARTICLE 2

Commune de **PLOUNEVEZ LOCHRIST (29430)**

Diverses parcelles situées Kernevez Vian Ar Radenoc

Cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
B	0452	KERNEVEZ VIAN AR RADENOC	0	49	50
B	0453	KERNEVEZ VIAN GOAREM CREIS	1	36	20
B	0454	KERNEVEZ VIAN GOAREM AR PO	0	83	31
B	0455	KERNEVEZ VIAN PARC AR POUL	0	28	00
B	0475	KERNEVEZ VIAN COAT TAIL	0	25	55
B	0476	KERNEVEZ COAT TAIL	0	17	85

B	0478	KERNEVEZ VIAN AR VILA	1	29	62
B	1470	KERNEVEZ VIAN PARC COZ	0	92	78
B	477	KERNEVEZ AR VILLA	0	82	60
B	1469	KERNEVEZ VIAN PARC COZ	0	50	00
TOTAL			6	95	41

Le Notaire rédacteur a établi la désignation qui précède, tant d'après les anciens titres de propriété que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation.

PLAN

Une copie du plan cadastral est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

ANNEXE 8**ARTICLE 3****Commune de**

Une parcelle située :

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
			0	57	12

Le Notaire rédacteur a établi la désignation qui précède, tant d'après les anciens titres de propriété que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation.

PLAN

Une copie du plan cadastral est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

ANNEXE 9**ARTICLE 4****Commune de f**

Diverses parcelles situées le Merdy

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit ou voie	Contenance		
			ha	a	ca
			0	06	20
			3	56	80
			1	05	60
TOTAL			4	68	60

Le Notaire rédacteur a établi la désignation qui précède, tant d'après les anciens titres de propriété que d'après les énonciations de toutes les parties, avec la précision qu'aucune réserve n'a été faite sur cette désignation.

PLAN

Une copie du plan cadastral est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

ANNEXE 10**ARTICLE 5**

DONT ACTE

Sans renvoi.

Généré et visualisé sur support électronique en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an indiqués au présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant.

Le notaire soussigné a recueilli l'image de la signature des parties présentes en son étude et a lui-même signé au moyen du même procédé de signature électronique sécurisé.

<p>Madame LE DU Gaëlle, représentant la société ENTREPRISE SIMON - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS A l'Office Le 14 janvier 2020</p>	
<p>Monsieur LAGADEC Louis, représentant la société CARRIÈRES LAGADEC A l'Office Le 14 janvier 2020</p>	
<p>et le notaire Maître GESTIN Pauline A l'Office L'AN DEUX MILLE VINGT LE QUATORZE JANVIER</p>	